



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr – Tél. : 01.53.18.83.03 – www.sprim-fo.org

Revue de presse du 22 juillet 2026

Presse – Actualités

- [Le Comité de suivi des retraites épingle les déséquilibres persistants des régimes de la fonction publique – Acteurs Publics](#)
- [“Sur le temps long, le rang institutionnel du ministère des Finances a eu tendance à se dévaloriser” – Acteurs Publics](#)
- [Microsoft noue un accord à plusieurs milliards de dollars avec Mistral pour accéder à sa puissance de calcul en Europe – Les Echos](#)
- [Budget : « pas très optimiste » sur le déficit, Sébastien Lecornu prêt à durcir les franchises médicales – Les Echos](#)
- [Impôts : le fisc défend avec vigueur ses méthodes et ses résultats sur le contrôle fiscal – Les Echos](#)

ARTICLES DE PRESSE

Le Comité de suivi des retraites épingle les déséquilibres persistants des régimes de la fonction publique – Acteurs Publics

Le Comité de suivi des retraites (CSR) tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme. Dans son dernier avis présenté le 9 juillet 2026, l'instance juge la situation du système de retraite “préoccupante” et pointe des déséquilibres financiers pour les régimes de la fonction publique. Les experts plaident également en faveur d'une refonte des mécanismes de compensation démographique entre le public et le privé.

Comme chaque année, [le Comité de suivi des retraites \(CSR\) a remis son avis public](#) avant le 15 juillet, indiquant si le système de retraite s'éloigne significativement de ses objectifs et formulant, le cas échéant, des recommandations afin de garantir le respect de ces objectifs.

Sans surprise, le CSR, qui s'appuie sur les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR), estime que la situation du système de retraite est “préoccupante” d'ici à 2045 et même “alarmante” à plus long terme. “Le système de retraite n'est toujours pas sur une trajectoire d'équilibre financier, avec une projection de déficit atteignant 6,8 milliards d'euros d'ici à 2030”, précisent les experts.

S'agissant des régimes de la fonction publique, le Comité de suivi des retraites salue, dans un premier temps, les progrès en cours sur le financement du compte d'affectation spéciale (CAS) “Pensions” en loi de finances. Pour rappel, en l'absence de caisse de retraite des fonctionnaires de l'État, le compte d'affectation spéciale (CAS) “Pensions” est un objet comptable retraçant les opérations financières (recettes et dépenses) relatives aux retraites des fonctionnaires de l'État.

Ces avancées “conduisent à identifier une contribution d'équilibre de l'État due au déséquilibre démographique du régime de la fonction publique de l'État, résultant notamment des décisions prises pour limiter la hausse du nombre de fonctionnaires et leur rémunération indiciaire afin de concourir à la soutenabilité

des finances publiques”, développent les experts. Selon le comité, la question est aujourd’hui de savoir si cette contribution d’équilibre aurait vocation à être comptabilisée comme un déficit du système de retraite dans les projections du COR.

Quant à la CNRACL, la caisse de retraite des agents territoriaux et hospitaliers, malgré la forte hausse en cours du taux de cotisations des employeurs, elle n’est, selon le CSR, toujours pas sur une trajectoire d’équilibre. Une situation qui *“requerra des mesures complémentaires et pose la question de sa soutenabilité et de son modèle”*, peut-on lire dans l’avis. Le comité suggère en particulier d’étudier des scénarios d’adossement, soit par la constitution d’un pôle privé, soit par la constitution d’un pôle public.

Repenser les mécanismes de compensation démographique

Ces scénarios n’ayant pas été instruits, le CSR ne se prononce pas sur leurs caractéristiques ni sur leurs impacts. Il remarque cependant que la constitution d’un pôle public, entre les deux régimes de fonctionnaires aux règles quasiment identiques, ne changerait rien aux règles ni au pilotage et conduirait probablement, pour l’essentiel, à mettre à la charge de l’État une partie des dépenses de la CNRACL. Le pôle privé, lui, au-delà d’un simple adossement financier, pourrait permettre de poser la question de fond du rapprochement des règles appliquées aux cotisants.

Plus globalement, les experts appellent à l’ouverture d’une réflexion sur la rénovation des mécanismes de compensation démographique, dans un contexte de trajectoires démographiques divergentes entre les régimes du secteur public et ceux du secteur privé.

Ils détaillent notamment qu’un système de retraite par répartition composé de plusieurs régimes connaissant des évolutions démographiques contrastées ne peut pas faire l’économie d’une compensation entre régimes. Ainsi, l’absence de contribution des régimes complémentaires à la compensation pose question. Par exemple, la forte augmentation de la part de contractuels dans la fonction publique bénéficie au régime général et à l’IRCANTEC, alors même que ce dernier est exonéré de compensation démographique.

* * *

“Sur le temps long, le rang institutionnel du ministère des Finances a eu tendance à se dévaloriser” – Acteurs Publics

Comment en est-on arrivé là ? Dans un ouvrage consacré à l'histoire budgétaire de la V^e République, “La longue dérive de la dette française”, Julien Dubertret et Nicolas Ragache relatent l'ensemble des décisions prises depuis 1958, souvent dictées par l'urgence et dépourvues de vision d'ensemble. Ces anciennes figures de Bercy reviennent sur l'affaiblissement institutionnel du ministère des Finances, l'absence d'une véritable politique budgétaire et le caractère inédit de la situation actuelle. Entretien.



Nicolas Ragache (à gauche), ancien administrateur à Bercy, conseiller ministériel à l'Education nationale, aux Affaires sociales et aux Finances ; Julien Dubertret (à droite), conseiller du Premier ministre pour le budget en 2007 et ex directeur du Budget.

Dans quel contexte vous êtes-vous lancés dans une telle rétrospective de la gestion des finances publiques depuis le début de la V^e République ?

Julien Dubertret : L'idée nous est venue il y a une douzaine d'années, à partir d'un même constat : beaucoup d'informations inexactes circulaient sur les

finances publiques, notamment ce lieu commun selon lequel tout aurait changé en 1974 avec le dernier budget voté en équilibre. Certes, la crise pétrolière a eu des conséquences, mais cette date ne nous semblait pas avoir de réelle vertu explicative, en tout cas pas celle d'un point de bascule pour les finances publiques.

Nicolas Ragache : Chaque année, le débat budgétaire est intense, mais la mémoire collective est courte. En remontant dans le temps, nous avons constaté que beaucoup d'anciens arbitrages se sont stratifiés dans les finances publiques. D'où l'intérêt de reconstituer l'ensemble des décisions majeures prises depuis 1958 : la plupart d'entre elles conservent une influence, car elles ont forgé des conditions politiques ou pratiques encore prégnantes aujourd'hui, puisque ces dispositifs continuent de produire des effets cumulatifs tant qu'ils ne s'éteignent pas.

Quelles sont les grandes erreurs qui, depuis 1958, ont mené à cette situation, au-delà de l'inaction et du manque de courage politique pointés dans l'ouvrage ?

Nicolas Ragache : Il s'agit avant tout d'une superposition de décisions, la situation est donc difficile à réduire à une ou deux causes. Deux mécanismes jouent toutefois particulièrement : d'une part, des décisions prises dans l'urgence circonstancielle ayant mené à des effets à très long terme ; d'autre part, et il s'agit d'un élément fondamental, la politique budgétaire a souvent manqué. Le budget est le réceptacle d'autres débats, plutôt qu'un outil économique pensé pour lui-même, avec ses propres équilibres et ses incidences sur les autres politiques. Les débats budgétaires restent trop sectoriels, sans vision d'ensemble. Or la conjugaison de décisions prises localement, chacune défendable en soi mais jamais inscrites dans un tout, finit par produire des dérives redoutables.

Julien Dubertret : Le budget est en effet devenu la résultante de toutes les autres politiques, alors qu'il devrait exister une véritable politique budgétaire. Si on laisse s'exprimer toutes les demandes sans les arbitrer, cela n'a pas de fin : il faut donc une ligne politique forte, incarnée, pour fixer un cap. Mais cette fonction s'est affaiblie avec le temps. Sur la période 1958-1965, le ministre des Finances, très adossé au Président et au Premier ministre, était puissant et parvenait à imposer un cadre global de dépenses aux autres ministères. Cette unité entre chef de l'État, chef du gouvernement et ministre des Finances s'est progressivement délitée. Or seul, sans soutien au sommet de l'État, un ministre des Finances est toujours débordé par ses

collègues dépensiers. C'est peu ou prou ce qui s'est produit : un affaiblissement continu de Bercy, très visible si l'on compare la France avec le Royaume-Uni, où le chancelier de l'Échiquier est le numéro deux du gouvernement. Même chose en Allemagne, dont le ministre des Finances reste en place longtemps et pèse durablement. Chez nous, sans remettre en cause la qualité des personnes qui ont occupé ce poste, la rotation est rapide et le positionnement institutionnel s'avère, *in fine*, peu puissant.

Bercy battu en arbitrage, c'est une réalité que j'ai connue toute ma carrière

L'objet de votre ouvrage est notamment de "débunker" les idées reçues budgétaires. Est-ce donc finalement avéré que Bercy est une grande forteresse sans arrêt en train de lutter avec d'autres ministères dépensiers ? Et qu'en interne les cadres de Bercy se "battent" contre le politique ?

Julien Dubertret : On entend souvent que lorsqu'il n'y a pas de politique, les fonctionnaires sont ravis car ils peuvent n'en faire qu'à leur tête. Je n'ai jamais constaté cela : quand le politique est faible, les fonctionnaires le sont aussi, faute de relais pour porter leurs analyses. À Bercy, la difficulté est particulière, puisque le ministère se trouve en face-à-face permanent avec l'ensemble des autres ministères dans sa fonction de challenge des politiques publiques. Cela peut vite mal tourner si l'équilibre n'est pas bon : on en arrive à considérer, au sommet de l'État, que Bercy dit trop souvent "non" et qu'un peu de dépense supplémentaire ne ferait pas de mal. Le rôle d'un ministre des Finances est intrinsèquement fragile : s'il n'est pas légitimé au plus haut niveau, s'il n'existe pas un partenariat fort avec le Premier ministre et le Président, la situation se dégrade rapidement. Sur le temps long, le rang institutionnel du ministère a eu tendance à se dévaloriser. Bercy battu en arbitrage, c'est une réalité que j'ai connue toute ma carrière.

Bercy figure pourtant au cœur de la préparation du budget de l'État. Quel regard portez-vous sur les lois de finances successives ?

Nicolas Ragache : Une tendance peut être de décrire la loi de finances comme un objet purement interne à l'administration. Mais l'État est aussi un acteur économique à part entière, et les incidences économiques des LF sont parfois mal mesurées. À force de se concentrer sur la répartition interne des crédits, on finit par perdre de vue leurs effets dans l'économie réelle. Or,

en dehors du ministère des Finances, pour la résultante, peu d'acteurs ont une vision d'ensemble des finances publiques.

Julien Dubertret : Cette question de la vue d'ensemble est essentielle. La France a une particularité unique au monde, souvent ignorée : deux lois financières distinctes, la LFSS et la LF. Cela n'existe nulle part ailleurs. La LFSS avait initialement du sens : le paysage des finances sociales était très éclaté entre les différentes caisses, et elle a permis d'y voir plus clair. Mais aujourd'hui, elle crée surtout un fractionnement majeur. Il devient très difficile de mettre à plat, dans la construction des budgets ou les projections pluriannuelles, l'ensemble de la dépense publique, qu'il s'agisse des dépenses des ministères, des retraites, de l'assurance maladie ou des collectivités territoriales. C'est une situation institutionnelle unique et peu propice à un pilotage responsable des finances publiques, notamment pour construire une politique de prélèvements obligatoires cohérente à l'échelle nationale.

La Constitution et la loi organique forment un ensemble qui s'est montré, jusqu'à présent, extraordinairement robuste

Le cadre budgétaire a beaucoup évolué au passage à la V^e République. Est-il suffisamment abouti aujourd'hui selon vous ?

Julien Dubertret : Notre principal problème institutionnel réside dans cette particularité unique au monde d'avoir créé ces deux univers budgétaires séparés, mais, pour le reste, le cadre n'est pas en cause. On voit régulièrement resurgir l'idée qu'il faudrait modifier la loi organique relative aux lois de finances, mais notre Lolf est en réalité très "classique" : elle peut servir de référence mondiale pour l'enseignement de la budgétisation par programme, elle est pleinement conforme aux canons de l'OCDE et du FMI, et permet de fonctionner correctement. Ce n'est donc pas vraiment le sujet. La Constitution et la loi organique forment un ensemble qui s'est montré, jusqu'à présent, extraordinairement robuste face aux conditions très difficiles que nous connaissons depuis deux ou trois ans. La vraie question est de savoir prendre des décisions dans ce cadre. Aussi bon soit-il, un cadre, par lui-même, ne se substituera jamais à la décision des responsables politiques.

Nicolas Ragache : On entend souvent dire que c'est le cadre qui déterminerait la politique budgétaire. Pourtant, depuis 1958, à cadre relativement constant, on a connu des épisodes de consolidation, des

réponses à des crises, des réformes importantes. Ce n'est donc pas le cadre qui empêche de réformer, mais la nature même de la décision politique qui importe. Au-delà des règles budgétaires, on observe en revanche une véritable rigidité de l'action publique française, liée à l'accumulation de réglementations et de dispositifs inscrits durablement dans le droit, qui complexifient toute réforme administrative. Cette rigidité tient donc moins au cadre budgétaire lui-même qu'au fonctionnement plus général de l'action publique.

La situation que nous vivons actuellement est-elle si exceptionnelle que cela, lorsque l'on regarde en arrière ?

Nicolas Ragache : Oui, dans la mesure où c'est la première fois que l'on connaît un déficit public de cette ampleur sans être en situation de crise majeure. Par le passé, les épisodes de déficit important correspondaient toujours à des crises (1974, 1992, 2002, 2008, 2011), généralement partagées avec nos voisins. Ici, ce n'est pas le cas : ce qui est exceptionnel tient donc moins à la conjoncture qu'à un phénomène structurel qui affecte aussi la croissance.

Julien Dubertret : Notre situation est en effet atypique : jamais nous n'avons eu autant de dépenses publiques ni un tel taux de prélèvements obligatoires, ce qui nous place hors normes par rapport au reste du monde. Et malgré cela, nous sommes en déficit en dehors de toute crise. Cela révèle bien un problème structurel qui nous est propre, résultat de l'accumulation de nombreuses décisions passées.

Propos recueillis par Philippine Ramognino

La longue dérive de la dette française. Histoire budgétaire de la Ve République, Julien Dubertret et Nicolas Ragache, Presses universitaires de France (PUF), avril 2026, 352 pages, 28 euros.

* * *

Microsoft noue un accord à plusieurs milliards de dollars avec Mistral pour accéder à sa puissance de calcul en Europe – Les Echos

De plus en plus d'acteurs louent leurs capacités de calcul aux géants de l'IA, un business extrêmement lucratif qui transforme le modèle du champion européen.

Une nouvelle page s'ouvre pour Mistral. Le champion français de l'intelligence artificielle a signé un contrat de plusieurs milliards de dollars avec le géant américain Microsoft afin de lui fournir de la puissance de calcul en Europe.

Cet accord pluriannuel « est une opportunité pour les clients de Microsoft de bénéficier des innovations de Mistral. Dans un monde où l'accès aux GPU est de plus en plus rare, Mistral a investi très tôt dans l'expansion de son infrastructure. Ce partenariat vient valider cette stratégie et Microsoft pourra profiter de nos GPU en Europe », explique aux « Echos » Marjorie Janiewicz, directrice des revenus chez Mistral.

Les détails financiers de l'opération et la quantité de puissance de calcul accordée à Microsoft ne sont pas publics. Quoi qu'il en soit, c'est le plus gros contrat jamais signé par Mistral, qui affichait des revenus annuels récurrents de 400 millions d'euros au début de l'année et espère dépasser le milliard en 2026.

Modèle stratégique bousculé

Avec ce deal, la start-up intègre le club des fournisseurs de cloud pour l'IA, qui louent leurs précieuses GPU aux entreprises en mal de data centers. Les géants de l'IA sont prêts à déboursier des fortunes pour accéder aux GPU et ainsi servir les besoins de leurs clients. En Europe, des acteurs comme Nebius ou [Nscale](#) sont pionniers de cette activité très lucrative, tandis que [Meta et SpaceX viennent de se lancer aux Etats-Unis.](#)

Mistral a commencé à déployer ses propres capacités de calcul l'année dernière. Ce nouveau contrat vient bousculer son modèle stratégique, puisqu'il devrait désormais représenter une part très significative du chiffre d'affaires, au moment où la start-up négocie [une nouvelle levée de fonds](#) pour une valorisation pouvant atteindre 20 milliards de dollars.

Depuis sa création il y a trois ans, Mistral a sécurisé 200 mégawatts de puissance de calcul, et vise un gigawatt d'ici à 2030, soit l'équivalent de la puissance d'un réacteur nucléaire. La start-up exploite notamment un data center à Bruyères-le-Châtel (Essonne), [une partie du Campus IA](#) de Fouju (Essonne), une tranche du data center de Digital Realty aux Ulis (Essonne) ainsi que son propre data center à Borlänge, en Suède, opérationnel en 2027.

Pour financer ces projets - dont environ trois quarts du coût atterrissent directement dans les poches de Nvidia, qui fournit les puces graphiques les plus puissantes de la planète - Mistral a levé une nouvelle dette de 830 millions de dollars au premier trimestre 2026 auprès d'un consortium de sept banques (Bpifrance, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, HSBC, La Banque Postale, MUFG et Natixis).

Déploiement à grande échelle

« Tout le monde, en Europe, est à la recherche de puissance de calcul. Avoir des infrastructures IA sur le Vieux Continent est capital aujourd'hui », commente Corine de Bilbao, [présidente de Microsoft France](#). Mistral, néanmoins, semble faire partie des rares acteurs de l'IA à ne pas exploiter l'ensemble de ses capacités pour entraîner ses propres modèles et faire tourner les cas d'usage de ses clients.

Dans le cadre de cet accord, Microsoft va déployer les modèles de la jeune pousse parisienne sur ses outils Foundry et sur Copilot. Cette stratégie pourrait permettre à Mistral d'atteindre de nouveaux clients, notamment des grandes entreprises et administrations, qui ont massivement recours aux outils de Microsoft.

« L'objectif est de donner aux entreprises un accès à grande échelle aux modèles de Mistral, dans des environnements cloud connectés ou complètement déconnectée. C'est un besoin assez pressant de nos clients communs dans les industries régulées, mais pas que, précise Marjorie Janiewicz. A l'heure actuelle, notre stratégie est d'étendre nos capacités de calcul pour notre propre entraînement de modèle, pour satisfaire nos clients et dans le cadre de partenariats stratégiques comme celui avec Microsoft. »

Questions de souveraineté

Pour ce qui est du géant américain, cette opération lui permet d'étendre ses capacités sur le sol européen et d'accentuer son étiquette « souveraine ». La société exploite déjà plusieurs data centers dans l'Hexagone, dont le plus récent, à Petit-Landau (Haut-Rhin), [vient d'obtenir un feu vert de la collectivité](#).

« La philosophie de Microsoft est d'avoir un écosystème ouvert qui réponde aux besoins de l'Europe en termes de développement d'écosystème, de réglementation, et de capacité à pouvoir choisir des modèles, notamment européens », explique Corine de Bilbao, qui affirme que les capacités de calcul accordées par Mistral serviront exclusivement pour exécuter des tâches relevant des modèles de la start-up.

Cette collaboration soulève néanmoins des questions. Lors de son audition à l'Assemblée nationale en mai dernier, [le patron de Mistral, Arthur Mensch](#), n'avait pas mâché ses mots à l'égard des acteurs étrangers. « Il n'y a pas une électricité infinie dans le monde. [...] Il y a une forme de monopolisation de la ressource énergétique européenne qui est en cours, dont on n'a pas conscience. Et c'est irréversible. Comme les Américains sont arrivés

avant sur le cloud, ils fournissent tous les acteurs européens. Une fois que l'offre est monopolisée par les acteurs américains, nous, on n'a plus d'offre », dénonçait-il devant les députés.

Joséphine Boone

* * *

Budget : « pas très optimiste » sur le déficit, Sébastien Lecornu prêt à durcir les franchises médicales – Les Echos

Face à un déficit préoccupant, Sébastien Lecornu appelle, dans un entretien à Paris Match, à des mesures budgétaires fortes sans attendre l'élection présidentielle. Il propose notamment de limiter certains remboursements médicaux et rouvrir le dossier des niches fiscales.

Avant la pause estivale, le message est clair pour la rentrée, qui se fera sous le signet du budget. Dans un entretien publié ce mercredi matin par Paris Match, le Premier ministre, Sébastien Lecornu prévient que le gouvernement ne pourra « pas suspendre toutes les décisions » notamment budgétaires jusqu'à la présidentielle de l'an prochain pour réduire le déficit.

L'occasion pour le locataire de Matignon de ne pas cacher qu'il n'est « pas très optimiste » sur le respect des objectifs de déficit prévus par le gouvernement pour 2026 (5 % de PIB) et 2027 (Bercy n'a pas encore fixé la cible). Il estime « préoccupant, grave même » le niveau de la dette et du déficit du pays « parce qu'il limite notre liberté d'action et nous place en situation de vulnérabilité », assurant que « la réduction du déficit reste la priorité ».

Une direction budgétaire nécessaire

« Il faut avoir l'honnêteté de proposer une direction (budgétaire) maintenant, et l'humilité d'accepter que les Français puissent ensuite décider d'en changer. C'est la démocratie. Mais nous ne pouvons pas suspendre toutes les décisions jusqu'en 2027 », affirme le Premier ministre, qui avait déjà appelé solennellement à trouver des compromis sur ce dossier.

« La guerre en Iran et ses conséquences sur les prix de l'énergie n'étaient prévues par personne, elles pèsent donc considérablement sur 2026. Sans oublier le surcoût de l'activité de nos forces armées dans le Golfe », explique le chef du gouvernement. Pour 2027, « beaucoup dépendra de notre capacité à mettre en oeuvre » des réformes, qu'il veut « structurelles, même modestes » dans le prochain budget.

Malgré l'absence de majorité parlementaire et le contexte préélectoral qui rendent l'équation quasi-impossible, Sébastien Lecornu redit vouloir qu'un budget soit adopté « dans l'hiver » pour ne pas entraver le futur président qui sera élu en mai. « Les candidats qui chercheraient à empêcher tout budget à l'automne prendraient la responsabilité de condamner leur propre première année de quinquennat », met-il en garde.

Franchises médicales et bonus-malus pour les ministères

Que pourrait contenir le prochain projet de loi de finances ? Le Premier ministre soulève quelques pistes dans son entretien. Il prône certes « la stabilité fiscale : ni hausse, ni création d'impôts », tout en se disant prêt à toucher à « certaines niches fiscales » considérées comme inefficaces. De quoi promettre des débats fiévreux.

Côté dépenses, il propose à nouveau de « diminuer » le remboursement des médicaments qui n'apportent qu'un « bénéfice thérapeutique faible », semblant viser les traitements remboursés à 15 %, voire certains pris en charge à 30 %. Il assure que les tarifs des hôpitaux « seront préservés » et qu'il ne touchera pas au remboursement des consultations médicales, mais envisage de « demander un effort à ceux qui achètent plus de 50 boîtes de médicaments par an ou vont plus de 25 fois chez le médecin par an, tout en protégeant les plus fragiles socialement ».

En clair, le Premier ministre propose donc de relever le plafond qui limite la facture sur les franchises médicales (médicaments, consultations), rouvrant ainsi un chantier que son prédécesseur François Bayrou avait poussé très loin en souhaitant doubler le montant des franchises mais aussi doubler le niveau des différents plafonds. Avant que ces mesures ne soient abandonnées lors du débat budgétaire.

La franchise médicale s'applique aux boîtes de médicaments (1 euro), aux actes paramédicaux (1 euro) et aux transports médicaux (4 euros). Elle est plafonnée à 50 euros par an au total. Même chose pour la participation forfaitaire de deux euros par consultation chez le médecin : un plafond maximum de 50 euros par an est prévu.

Verdir le FCTVA des collectivités

Autre annonce : le Premier ministre entend « créer un bonus-malus budgétaire entre les ministères pour les inciter à investir dans le numérique et l'intelligence artificielle ». Il propose aussi de « verdir » le FCTVA, soit le fonds de compensation de la TVA destiné aux collectivités, afin de valoriser les dépenses consacrées à l'adaptation au changement climatique.

En matière d'éducation, il évoque enfin l'idée de « redistribuer un + dividende démographique + sur chaque territoire et imaginer des cartes scolaires qui seront

pluriannuelles » pour tenir compte de la chute de la natalité et de la baisse du nombre d'enfants scolarisés.

* * *

Impôts : le fisc défend avec vigueur ses méthodes et ses résultats sur le contrôle fiscal – Les Echos

Auditionnée par la commission des Finances de l'Assemblée, la directrice générale des finances publiques a relativisé la baisse des résultats du contrôle fiscal. Elle estime que le recours croissant aux algorithmes dégage du temps pour traiter des dossiers complexes.

L'administration fiscale contrôle-t-elle efficacement les particuliers et les entreprises françaises ? Dans un rapport très critique remis à la commission des Finances de l'Assemblée nationale, la députée (LFI) Mathilde Feld assure que non et parle même d'un « décrochage » en s'appuyant sur l'analyse de la Cour des comptes, qui avait pointé du doigt en décembre dernier [les résultats peu glorieux du fisc.](#)

En dix ans, les recettes fiscales ont en effet bondi de 44 % mais les sommes mises en recouvrement par les services fiscaux ont légèrement reculé (20 milliards d'euros en 2024, contre 21 milliards en 2015) et les sommes réellement encaissées idem (11 milliards en 2024, contre 12 en 2015). Pour Mathilde Feld, il s'agirait d'un « choix assumé », qui n'est que le reflet de la baisse des effectifs du contrôle - qui ont fondu de 20 % sur la décennie - et il faut urgemment inverser la tendance.

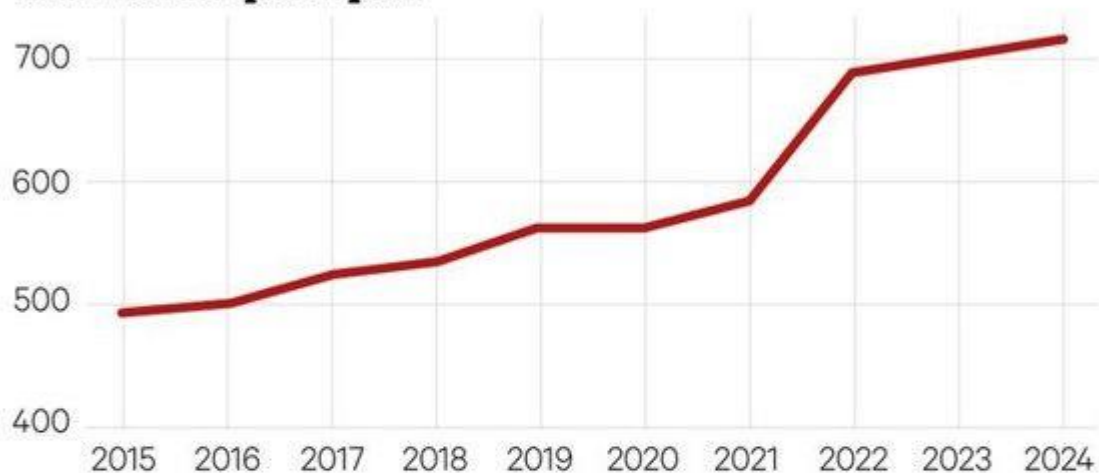
L'effet post-Cahuzac

Auditionnée par la commission des Finances mardi matin, la directrice générale des finances publiques s'est inscrite en faux avec cette lecture. Pour Amélie Verdier, la dégradation des résultats est largement un effet d'optique. En effet, « un service de traitement des déclarations rectificatives a été mis en place à partir de 2014, de manière à accueillir des déclarations spontanées de contribuables qui avaient dissimulé une partie de leurs revenus ou qui avaient des déclarations erronées », a-t-elle rappelé.

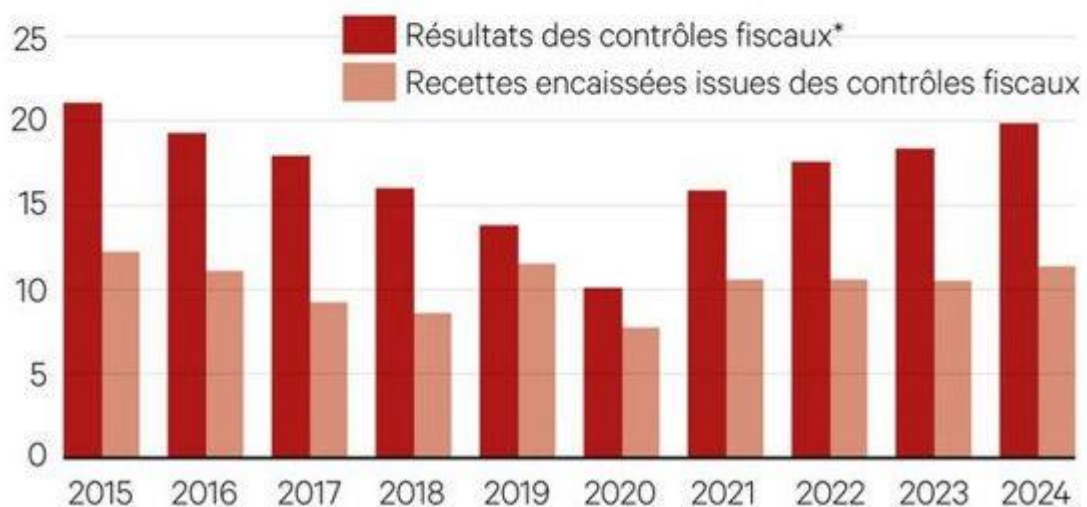
Les recettes issues des impôts et des taxes progressent plus rapidement que celles liées aux contrôles fiscaux

En milliards d'euros

Les recettes fiscales encaissées par la Direction générale des finances publiques



Le contrôle fiscal



*Droits et pénalités mis en recouvrement, taxes et crédits d'impôt non remboursés...

« LES ECHOS » / SOURCES : COUR DES COMPTES, DGFIP

Cette cellule ad hoc de régularisation, ouverte après l'affaire Cahuzac et refermée quatre ans plus tard, a gonflé les résultats du contrôle fiscal en début de période. Si l'on exclut ces rentrées exceptionnelles, les sommes encaissées par le fisc ont en réalité augmenté, passant de 9,6 milliards en 2015 à 11,4 milliards l'an dernier selon Amélie Verdier, qui a également prévenu que cette manne providentielle ne reviendrait pas de sitôt : « Nous

avons de bonnes raisons de penser qu'une large part de ceux qui avaient l'intention de régulariser l'on fait. »

De manière plus globale, la directrice générale a contesté la logique selon laquelle les recettes du contrôle fiscal devraient suivre la progression de celles des impôts. « Il est possible quand même d'imaginer que nous avons une action plus efficace de prévention ou qu'un certain nombre de contribuables déclarent mieux spontanément », a-t-elle estimé.

Plaidoyer pour les algorithmes

La patronne de la DGFIP a également farouchement contesté l'idée selon laquelle le recours croissant aux algorithmes nuisait aux résultats du contrôle fiscal. « Le « data-mining » tend à détecter des fraudes ou des erreurs de petit montant », avait relevé la Cour des comptes en décembre dernier. En 2023, le rendement des contrôles à l'initiative des agents (16.676 euros en moyenne) était ainsi cinq fois supérieur à celui des contrôles résultant d'un croisement automatique de données (3.473 euros). De quoi justifier, selon Mathilde Feld, un « plafonnement à 50 % » des contrôles programmés par intelligence artificielle.

Selon la DGFIP, la barre de 50 % de contrôles déclenchés par croisement de données a certes été atteinte et même dépassée, mais aujourd'hui « ce n'est plus un objectif » ni un « totem », assure sa directrice. Le recours aux algorithmes - certes « un petit peu moins 'rentable' que le contrôle déclenché sur renseignement humain » - permet avant tout de « détecter très rapidement des incohérences de déclaration » et de « dégager du temps pour que les vérificateurs puissent en passer davantage sur les contrôles les plus complexes ».

Des recrutements insuffisants

Sur la question sensible des effectifs en revanche, la directrice générale est restée sur la réserve. Elle a reconnu que le renfort de 1.500 emplois pour le contrôle fiscal d'ici à 2027 - promis par Gabriel Attal en 2023 - n'était pas encore une réalité. Seuls 120 postes ont été créés en 2025, et une trentaine en 2024. Même si l'on y ajoute la centaine de postes liés à la création de l'Onaf (Office national antifraude) et les 900 redéploiements en cours à la DGFIP (dont 300 pour l'accompagnement du contribuable et le recouvrement des amendes), « il manquera 600 emplois à la fin 2026, soit plus d'un tiers du total », a calculé Mathilde Feld.

« Il faut du temps pour les recruter par concours et pour les former », a plaidé Amélie Verdier, tout en reconnaissant ne pas être encore au niveau promis. « Nous attendons aussi l'arbitrage pour 2027 pour voir à quel rythme ces créations d'emplois pourront être réalisées », a-t-elle ajouté. Un message à l'intention des parlementaires qui devront prochainement se pencher sur le budget.

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.